



## Frais audience avocat et avoué

Par **dounia**, le **01/07/2008** à **11:39**

bonjour, rnpour une procédure d'appel (pension, alimentaire).. notre avocate, nous facture 200e de frais d'audience, alors qu'ellen 'etait pas presente et avait chargé un avoué afin de nous représenter et que nous avons payer 280e..rnrnEst ce normal qu'elle nous demande des frais d'audience?rnmerci

Par **dounia**, le **01/07/2008** à **19:56**

nouvelle du jour: la facture définitivernrnNous venons de recevoir la facture definitive de l'avoué, on lui doit encore 800e!!!rnnous ne savons pas quoi faire, nous avons déjà réglés 1100 et la on nous demande encore 420e avocate et 800e d'avoué soit au total 2320!!!!runque faire? :pleur:

Par **JamesEraser**, le **07/07/2008** à **10:40**

[citation]nous facture 200e de frais d'audience, alors qu'elle n'était pas présente[/citation]rnrnFaites un courrier au bâtonnier en y joignant copie de l'arrêt de la Cour d'Appel. Les noms de vos défenseurs apparaissent. Justifiez au delà de l'absence de votre avocat, le courrier au travers duquel il vous demande de payer les frais.rnrn<http://www.cnb.avocat.fr/VieProfessionAvocat/textes/Loi71-1130.htm#art10>rnrnEnsuite, vous verrez bien.rnrnExperatooment

Par **dounia**, le **08/07/2008** à **18:19**

merci jamesrnnous allons faire un courrier nous avons quand meme une facture de 2300euros entre avocat et avoué et sans aucune défense!!!